

09-11-2020

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 9 NOVEMBRE 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

M <sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeanoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

397-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 6 et 13 octobre 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 octobre 2020 (art. 176.4);
6. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021;
7. Transaction-quittance – Employé 02-0032;
8. Bonification du circuit 32 à Saint-Félix-de-Valois – Ajout d'un panneau arrêt (rue Henri-L.-Chevrette);
9. Nomination de M. Pierre Lépicier comme remplaçant au Conseil des maires de la MRC Matawinie;

**PROTECTION ET INTERVENTION D'URGENCE**

10. Adoption du Règlement 402-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 258 880 \$ pour le projet d'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolants pour le Service de protection et d'intervention d'urgence et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets de 258 880 \$;
11. Embauche d'un pompier;
12. Avenant au contrat de DWB consultants – Caserne;
13. Mise en application du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
14. Octroi de contrat – Achat de mobilier de bureau – Nouvelle caserne;
15. Octroi de contrat – Achat de mobilier de formation – Nouvelle caserne ;

**VOIRIE**

16. Adoption du Règlement d'emprunt 401-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 208 272 \$ pour le projet de construction d'une piste cyclable longeant la rue Henri-L.-Chevrette, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets de 208 272 \$;

**URBANISME**

17. Demande de PIIA 2020-044 : 5015, rue Rainville
  - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon);
18. Demande de PIIA 2020-047 : 3070, rue du Vallon (adresse projetée)
  - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
19. Demande de PIIA 2020-048 : 5095, rue Rainville
  - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon);
20. Dérogation mineure n° 2020-050 : 5205, rang Saint-Martin
  - autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage résidentiel détaché) en cour avant;
21. Dérogation mineure n° 2020-051 : rue de la Petite-Forge
  - autoriser la création de trois (3) lots dont la largeur et/ou la superficie sont inférieures à la norme édictée;

SUITE DE LA RÉOLUTION 397-2020

22. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement 400-2020 modifiant le Règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7;
23. Affichage de poste – Inspecteur(trice) en bâtiment et environnement;
24. Affichage de poste – Remplacement d’un congé de maternité – Directeur(trice) adjoint(e) au Service d’urbanisme;

**COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**

25. Journées de la persévérance scolaire (15 au 19 février 2021);
26. Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate – Noeudvembre – 19 novembre;
27. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté – Entériner les demandes;
28. Certification OSER-JEUNES 2021– Crevale;
29. Octroi de contrat – Achat et installation de l’éclairage pour l’église;
30. Demande de subvention – Fonds d’aide au développement du milieu Desjardins;
31. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**398-2020**

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux de la séance du 6 et 13 octobre 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**399-2020**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 47 932,11 \$ (chèques n<sup>os</sup> 30 634 à 30 661) ainsi que la somme de 2 915 091,48 \$ (paiements en ligne 501 520 à 501 659) pour un total de 2 963 023,59 \$ et les salaires de 135 110,45 \$ du mois d’octobre 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n<sup>o</sup> 4**

Période de questions

Aucune question n’a été reçue par les citoyens et citoyennes.

**Point n<sup>o</sup> 5**

Dépôt de l’état des revenus et des dépenses au 30 octobre 2020

Le secrétaire-trésorier dépose l’état des revenus et des dépenses au 30 octobre 2020, conformément à la loi.

**400-2020**

Calendrier des séances du conseil municipal pour l’année 2021

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

SUITE DE LA RÉOLUTION 400-2020

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

1. que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 qui débiteront à 20 h :
  - Lundi 11 janvier;
  - Lundi 8 février;
  - Lundi 8 mars;
  - Lundi 12 avril;
  - Lundi 10 mai;
  - Lundi 14 juin;
  - Lundi 12 juillet;
  - Lundi 9 août;
  - Lundi 13 septembre;
  - Mardi 12 octobre;
  - Lundi 8 novembre;
  - Lundi 13 décembre.
2. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit donné par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**401-2020**

Transaction-quittance –  
Grief 2020-01

**CONSIDÉRANT QU'** une entente est intervenue dans le dossier du grief n° 2020-01 avec l'employé 02-0032;

**EN CONSÉQUENCE,**

(Le conseiller M. Sylvain Trudel se retire pour risque de conflit d'intérêts.)

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la transaction-quittance du grief n° 2020-01.

*Cette transaction-quittance se trouve dans le dossier 305-120-4787.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**402-2020**

Bonification du circuit 32  
à Saint-Félix-de-Valois  
Ajout d'un panneau  
d'arrêt (rue Henri-L.-  
Chevrette)

**CONSIDÉRANT** le plan de transport de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire desservir en transport en commun un plus grand nombre de ses résidents;

SUITE DE LA RÉOLUTION 402-2020

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un panneau d'arrêt sur la rue Henri-L.-Chevrette, près du coin de la rue Michel, pourrait favoriser l'utilisation du circuit 32, étant donné que ce secteur est développé par une haute densité en termes de logements à l'hectare;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser la bonification du circuit 32 en ajoutant un panneau d'arrêt sur la rue Henri-L.-Chevrette, près du coin de la rue Michel, côté nord-ouest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**403-2020**

Nomination de M. Pierre

Lépicier comme remplaçant

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly mairesse, ne pourrait pas assister à une rencontre du Conseil des maires de la MRC de Matawinie, le conseil municipal doit lui nommer un remplaçant;

**CONSIDÉRANT** la résolution 284-2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser M. Pierre Lépicier à remplacer la mairesse au Conseil des maires de la MRC de Matawinie advenant un empêchement pour elle d'y assister.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**404-2020**

Adoption du Règlement  
402-2020 ayant pour  
objet de décréter une dé-  
pense n'excédant pas  
258 880 \$ pour le projet  
d'acquisition d'appareils  
de protection respiratoires  
isolants pour le Service  
de protection et d'inter-  
vention d'urgence

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 402-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 258 880 \$ pour le projet d'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolants pour le Service de protection et d'intervention d'urgence et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets de 258 880 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le Règlement n° 402-2020 soit adopté.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement n° 402-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**405-2020**

Embauche d'un pompier

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche d'un pompier afin de remplacer ceux qui ont quitté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de procéder à l'embauche de la personne suivante comme pompier, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels :

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Alex Frigon	10 novembre 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**406-2020**

Avenant au contrat de  
DWB consultants –  
Caserne

**CONSIDÉRANT** la résolution 309-2019 octroyant le contrat de services de génie mécanique et génie électrique pour la conception des plans et devis de la nouvelle caserne à DWB consultants;

**CONSIDÉRANT QU'** un avenant doit être ajouté à ce contrat pour couvrir le volet de surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'ajouter au mandat de la firme DWB consultants un avenant pour l'ajout au volet de surveillance des travaux de la nouvelle caserne, pour un montant de 8 000 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**407-2020**

Mise en application du  
Règlement d'application  
de la loi visant à favoriser  
la protection des person-  
nes par la mise en place  
d'un encadrement con-  
cernant les chiens

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) donne aux municipalités locales la responsabilité d'appliquer la Loi et ses règlements d'application sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

SUITE DE LA RÉOLUTION 407-2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit prendre les mesures pour mettre en application sur son territoire ce nouveau règlement provincial;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de désigner, outre les postes déjà nommés dans la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et ses règlements d'application:

- Le contrôleur animalier nommé par la Municipalité habilité à assurer le respect du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, sur son territoire à l'exception de l'exercice des pouvoirs prévus à Section III dudit règlement;
- Ledit contrôleur animalier afin qu'il soit ainsi habilité à émettre les constats d'infraction relativement à l'application dudit règlement;
- Le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence, ou son remplaçant, responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la Section III dudit règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**408-2020**

Octroi de contrat –  
Achat de mobilier  
bureau – Caserne

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle caserne doit s'équiper de mobilier pour les bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été faites en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation de mobilier de bureau à Hamster inc., pour un montant de 16 484,84 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**409-2020**

Octroi de contrat –  
Achat de mobilier de  
formation – Caserne

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle caserne doit s'équiper de mobilier pour la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été faites en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation de mobilier de formation à Équipement de Bureau Joliette inc., pour un montant de 23 412 \$ avant taxes.

SUITE DE LA RÉOLUTION 409-2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**410-2020**

Adoption du Règlement  
401-2020 ayant pour  
objet de décréter une dé-  
pense n'excédant pas  
208 272 \$ pour le projet  
de construction d'une piste  
cyclable longeant la rue  
Henri-L.-Chevrette

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 401-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 208 272 \$ pour le projet de construction d'une piste cyclable longeant la rue Henri-L.-Chevrette, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets de 208 272 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le Règlement n° 401-2020 soit adopté.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement n° 401-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**411-2020**

Demande de P.I.A.  
2020-044 –  
5015, rue Rainville

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 10') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 489 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement no 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 077-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 10') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 489 du cadastre du Québec (5015, rue Rainville), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**412-2020**

Demande de PIA  
2020-047 –  
3070, rue du Vallon

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 056 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 078-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 056 du cadastre du Québec (3070, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**413-2020**

Demande de PIA  
2020-048 –  
5095, rue Rainville

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 14') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 480 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 079-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 14') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 480 du cadastre du Québec (5095, rue Rainville), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**414-2020**

Dérogation mineure  
2020-050 –  
5205, rang Saint-Martin

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (garage détaché de 28' X 32'-4'') situé en cour avant alors que la norme édictée à l'article 10.4.1 du Règlement de zonage n°574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois ne permet aucun bâtiment accessoire en cour avant;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans les marges et les cours;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autoriser la présente demande ne semble pas causer un préjudice au voisinage actuel et futur;

SUITE DE LA RÉOLUTION 414-2020

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 080-CCU-2020) et d'autoriser la présente demande visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (garage détaché de 28' X 32'-4'') situé en cour avant alors que la norme édictée à l'article 10.4.1 du Règlement de zonage n°574-96 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois ne permet aucun bâtiment accessoire en cour avant, tel qu'illustré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Joël Perrault (minute : 1331 daté du 17 septembre 2020 / dossier : 2093).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**415-2020**

Dérogation mineure  
2020-051 – Trois lots  
Rue de la Petite-Forge

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée visant à créer trois (3) lots projetés dont la largeur et/ou la superficie est inférieure à la norme édictée du règlement de lotissement, soit :

- La création du lot projeté 1 dont la largeur est de 10,24 m et la superficie est de 2 179,4 m<sup>2</sup> alors que le règlement exige une largeur minimale de 33,33 m et une superficie minimale de 3 000 m<sup>2</sup>;
- La création du lot projeté 2 dont la largeur est de 14,27 m et la superficie est de 1 720,7 m<sup>2</sup> alors que le règlement exige une largeur minimale de 33,33 m et une superficie minimale de 3 000 m<sup>2</sup>;
- La création du lot projeté 3 dont la largeur est de 12,85 m alors que le règlement exige une largeur minimale de 33,33 m.

**CONSIDÉRANT QU'** il s'agit de créer trois (3) nouveaux lots, remplaçant les sept (7) lots existants non conformes et que ces nouveaux lots font en sorte diminuer le caractère non conforme et de permettre le désenclavement de cinq (5) lots existants;

**CONSIDÉRANT QU'** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives aux superficies minimales des lots;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autoriser la présente demande ne semble pas causer un préjudice au voisinage actuel et futur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 081-CCU-2020) et de refuser la présente demande visant à créer trois (3) lots projetés dont la largeur et/ou la superficie est inférieure à la norme édictée du règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**416-2020**

Adoption du 2<sup>e</sup> projet du  
Règlement 400-2020  
modifiant le Règlement  
de zonage 574-96 con-  
cernant le nombre de  
logements maximum  
autorisés dans la zone  
RE2-7

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 400-2020 visant à modifier les règlements de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone Re2-7;

SUITE DE LA RÉOLUTION 416-2020

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 400-2020 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement n° 400-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**417-2020**

Affichage de poste – Inspecteur(trice) en bâtiment et environnement

**CONSIDÉRANT QU'** une employée a quitté son poste d'inspectrice en bâtiment et environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de permettre au directeur du Service d'urbanisme de procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste permanent pour un(e) inspecteur(trice) en bâtiment et environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**418-2020**

Affichage de poste – Remplacement d'un congé de maternité – Directeur ou directrice adjoint(e) au Service d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice adjointe au Service d'urbanisme devra être remplacée le temps d'un congé de maternité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le directeur du Service d'urbanisme de procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste de direction adjointe au Service d'urbanisme dans les meilleurs délais (remplacement pour un congé de maternité d'environ 1 an).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**419-2020**

Journées de la persévérance scolaire (15 au 19 février 2021)

**CONSIDÉRANT QUE** les journées de la persévérance scolaire sont prévues du 15 au 19 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

SUITE DE LA RÉOLUTION 419-2020

**CONSIDÉRANT QU'** en juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4<sup>e</sup> rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7<sup>e</sup> place améliorant ainsi sa position;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6 % en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,92 %;

**CONSIDÉRANT QU'** un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les « Journées de la persévérance scolaire » sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2021 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2021 » grâce à la réalisation des activités suivantes :

- Promouvoir les JPS sur le panneau électronique de la municipalité, la page Facebook et le site Web.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**420-2020**

Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate – Noeuvembre –  
19 novembre

**CONSIDÉRANT QU'** annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie

**CONSIDÉRANT QUE** douze (12) Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

SUITE DE LA RÉOLUTION 420-2020

**CONSIDÉRANT QUE** PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois au dépistage du cancer de la prostate;

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois déclare le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre » ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****421-2020**

Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté – Entériner les demandes

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;

**CONSIDÉRANT** les demandes déposées en vertu de la Politique;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de déboursier un montant de 793,15 \$ en suivant les recommandations du comité d'évaluation suivantes :

## 1. Reconnaissance :

Organisme
Groupe familiaux Al-Anon Alateen

## 2. Apporter un soutien aux inscriptions de loisirs suivantes :

Nom et activité	Montant
F. Boucher - Karaté	24,75 \$
G. Rainville – Aquaforme	33,40 \$
D. Boucher – Patinage artistique	225,00 \$
L. Gravel - Karaté	105,00 \$
R. St-Arneault – Karaté	103,00 \$
M. Forget – Karaté	33,00 \$
Abu Forget - Danse	43,60 \$
E. Frappier – Soccer	29,00 \$
N. Frappier – Karaté	130,00 \$
D. L'écuyer – Aquaforme	33,40 \$
A. Benny – Karaté	33,00 \$
<b>Total</b>	<b>793,15 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**422-2020**

Certification OSER-  
Jeunes 2021 - Crevale

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser une dépense de 100,00 \$ pour obtenir à nouveau la certification OSER-JEUNES du CREVALE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**423-2020**

Octroi de contrat –  
Achat et installation de  
l'éclairage pour l'église

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite faire l'achat d'éclairage pour l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer le contrat à Québec Son Énergie afin de procéder à l'achat et l'installation de l'éclairage à l'église pour un montant de 13 229,16 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**424-2020**

Demande de subvention  
Fonds d'aide au dévelop-  
pement du milieu Des-  
jardins

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de bouclage du réseau cyclable est envisagé par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet est constitué de 1,4 km d'élargissement de la chaussée en milieu urbain pour faciliter les aménagements cyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet comporte 2,5 km de marquage au sol relatif aux aménagements cyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification stratégique aborde le transport actif et propose de poursuivre le réseau cyclable;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la Politique familiale municipale vise à faciliter le transport des familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait un projet pour relier Saint-Félix-de-Valois à Saint-Jean-de-Matha par un lien cyclable, mais que ce projet a été reporté;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lien intermunicipal bénéficiait d'une contribution financière de 175 000 \$ pour la partie Félicienne;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux municipalités ont convenu d'utiliser ces sommes à d'autres fins, tel que le détaille la résolution 252-2020;

SUITE DE LA RÉOLUTION 424-2020

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de demande une contribution financière de 175 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu Desjardins pour le projet de bouclage des différentes sections du réseau cyclable de Saint-Félix-de-Valois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**425-2020**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 22.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*